

Plan gouvernemental en santé

**Un plan qui reconnaît le rôle-clé des partenaires privés pour moderniser notre système de santé, selon la FCCQ et CCMLA**

**Montréal, le 29 mars 2022** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et La chambre de commerce de la MRC de L'Assomption (CCMLA) soulignent que le plan de modernisation du système de santé présenté aujourd'hui par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, accorde une place importante aux multiples contributions du secteur privé.

« Avec son plan annoncé aujourd'hui, le gouvernement du Québec adopte une approche lucide : pour véritablement moderniser notre système de santé, il faut mettre à contribution tous les intervenants du réseau, y compris le secteur privé. Depuis de nombreuses années, le constat est clair : le secteur privé tend à permettre une diversification de l'offre, un accès accru aux soins et une réduction des temps d'attente menant à une diminution de l'engorgement dans le secteur public », a affirmé Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ, qui était d'ailleurs sur place lors de l'annonce.

« Au Québec, le secteur privé joue le rôle de partenaire intégré du système de santé, contribuant aussi bien à la prestation efficace de soins de qualité qu'à son développement économique. Nous sommes satisfaits de constater que le gouvernement prend acte de cette réalité et compte agir en ce sens », a poursuivi Charles Milliard.

La FCCQ et la CCMLA notent qu'en matière d'accessibilité, le plan du ministre Dubé comprend notamment le recours accru aux services de télésanté ainsi que davantage d'autonomie professionnelle pour les pharmaciens. Ce sont deux exemples de mesures qui répondent aux besoins de la population et qui témoignent de l'apport du secteur privé dans l'amélioration du système de santé. Les principes d'innovation, incluant le rôle accru du privé, ainsi que d'efficacité mis de l'avant dans ce plan sont également bien accueillis par le milieu économique québécois.

**Les données, pilier de la modernisation du système**

« Un des piliers de la modernisation de notre système de santé est incontestablement d'arriver enfin au 21<sup>e</sup> siècle en matière d'utilisation des données de santé afin d'améliorer tant la qualité des soins que la recherche biomédicale. D'ailleurs, le projet de loi 19 constitue, selon nous, un pas important afin de rattraper ce retard et ainsi déverrouiller le plein potentiel qu'offre la révolution des données massives pour améliorer l'efficacité de notre réseau de la santé et des services sociaux. Nous souhaitons que les parlementaires abordent l'enjeu de l'utilisation des données de santé avec toute la gravité qu'il mérite. Le Québec accuse un retard important dans ce domaine par rapport à d'autres juridictions qui sont pourtant comparables à nous en bien des aspects, c'est-à-dire des sociétés démocratiques et prospères dotées d'un système de santé universel », a souligné M. Milliard.

## **La pandémie a démontré la contribution importante du privé en santé**

« Les deux dernières années ont été extrêmement éprouvantes pour la population, pour le système de santé et pour l'économie. En ces temps de crise, le gouvernement a fait appel à la contribution de tous les pans de la société et le secteur privé a encore une fois démontré toute la panoplie de services qu'il peut rendre à notre système de santé universel. Des entreprises technologiques ont mis au point des solutions pour rendre plus efficace la prise de rendez-vous et pour faciliter le recours à la télémédecine. Des cliniques privées ont additionné leurs capacités à celles du secteur public pour effectuer des chirurgies qui avaient dû être retardées. Les pharmacies ont participé aux campagnes de vaccination et de distribution de tests rapides. Nous n'avons pas le luxe de nous priver de ces ressources précieuses; au contraire, il faut mettre tout le monde à contribution pour enfin changer les choses », a indiqué M. Milliard.

« Nous saluons la volonté du gouvernement de mobiliser toutes les ressources dont dispose la MRC de L'Assomption, notamment le secteur privé et les soins à domicile. Nous attendons avec impatience un plan clair concernant décentralisation du système de santé pour ramener les opérations du réseau vers les régions», a ajouté Monsieur Alain Bienvenu, directeur général de la Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption.

### **Étude FCCQ sur le secteur privé en santé**

Dans une [étude publiée en 2018](#), la FCCQ proposait déjà deux avenues de développement interreliées. D'abord, les bases de données sur les résultats d'exploitation, l'emploi, l'investissement et les activités (patients traités, temps d'attente, coût par intervention, etc.) devraient être développées et bonifiées, aussi bien pour le secteur privé que le secteur public, de façon à permettre un meilleur suivi des activités et de leur rendement économique. Ensuite, il serait opportun d'examiner et d'approfondir les multiples partenariats public-privé existant déjà dans tous les sous-segments de la santé, de manière à optimiser la collaboration et le dégagement d'avantages économiques issus des forces respectives des secteurs public et privé. Naturellement, de meilleures données sur leurs activités et leurs résultats contribueraient directement à faciliter des collaborations plus étroites entre les deux.

### **À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

**À propos de la Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption (CCMLA)**  
La Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption couvre la MRC de l'Assomption, soit 5 municipalités. Nous comptons plus de 600 membres à notre actif. La CCMLA a pour mission de favoriser le développement économique et la prospérité de nos membres et de notre région.

-30-

**Renseignements :**

FCCQ

Laurent Corbeil

Conseiller aux communications et attaché de presse

Fédération des chambres de commerce du Québec

[Laurent.corbeil@fccq.ca](mailto:Laurent.corbeil@fccq.ca)

T. 514 844-9571 poste 3602 | C. 514-827-3723

CCMLA

Mélina Grondin

Conseillère aux événements

Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption

[coordonatrice@ccmla.ca](mailto:coordonatrice@ccmla.ca)

T. 450-581-3010 poste 3